



ASBL SOBRU VZW

RAPPORT ANNUEL 2018

Lebegge Guido

Approuvé par l'assemblée générale le 30 avril 2019

Table de matière

1	Rapport d'activités	3
1.1	Membres et leurs ayants-droits.....	3
1.2	Permanence sociale	4
1.2.1	Activités.....	4
1.2.2	Quelques chiffres-clés.....	4
1.2.3	Aides financières	5
1.2.4	Autres demandes d'aides.....	6
1.3	Primes et interventions.....	7
1.4	Organisation d'événements.....	9
1.4.1	Fête de Saint-Nicolas.....	9
1.5	Avantages pour les membres.....	9
1.6	Communication.....	10
1.7	Organisation interne	10
1.7.1	Assemblée générale	10
1.7.2	Conseil d'administration	12
1.7.3	Comité social.....	13
1.7.4	Secrétariat.....	13
2	Rapport financier	14
2.1	Résultat de l'exercice	14
2.2	Recettes et dépenses	15
2.2.1	Recettes	15
2.2.2	Dépenses.....	16
2.3	Autres frais de fonctionnement.....	17
2.4	Résultat reporté.....	17
2.4.1	Liquidités	17
2.4.2	Créances ouvertes et factures à payer	17
2.4.3	Evolution des composants du résultat reporté	18
3	Conclusions et recommandations.....	19
3.1	Les défis pour le futur	19
3.1.1	La permanence sociale.....	19
3.1.2	Culture d'entreprise.....	20
3.1.3	Communication.....	20
3.1.4	Offre des primes et interventions financières	21
4	Annexe	22
4.1	Balance financière avec compte résultat 2018.....	22
4.2	Listes de présences aux assemblées générales, conseils d'administration et comités sociaux	24
4.2.1	Présences 2018 – Assemblée générale – Mandat non-rémunéré.....	25

4.2.2	Présences 2018 – Conseil d’administration – Mandat non-rémunéré	26
4.2.3	Présences 2018 – Comité social – Mandat non-rémunéré	27
4.3	Marchés publics	28
4.4	Voyages	29

1 Rapport d'activités

1.1 Membres et leurs ayants-droits

Fin 2014, la Ville de Bruxelles et le CPAS ont créé l'Asbl SoBru comme service social commun pour leurs membres du personnel et pour les collaborateurs d'employeurs ayant des liens de collaboration avec l'une de ces autorités publiques. Ces liens doivent être visibles dans la composition des organes de décisions ou dans leur mission sociale qui doit servir l'intérêt communal.

En 2018, les membres du personnel et leurs familles de 15 employeurs pouvaient faire appel aux services de l'Asbl SoBru.

Leurs employeurs s'étant affiliés au 1^{er} janvier 2018, les collaborateurs des Asbl A.R.Br.E. et Centrale de l'Emploi en ont profité pour la première année.

En 2018, les membres adhérents étaient :

Nom du membre	Nombre de bénéficiaires-titulaires
La Ville de Bruxelles	8326
Le CPAS-Bruxelles	2963
Le Mont-de-Piété	34
Les Cuisines bruxelloises	266
Asbl Aides aux Seniors bruxellois	48
Asbl Brufête	4
Asbl Les Bains de Bruxelles	48
Asbl Bruxelles-Musées-Expositions	9
Asbl BRAVVO	282
Asbl Jeunesse à Bruxelles	10
Les Maisons de quartiers	71
Asbl BaPa	19
Asbl Prosport	6
Asbl A.R.Br.E.	6
Asbl Centrale de l'Emploi	5

Ils représentent 12.097 membres du personnel, soit 70 bénéficiaires-titulaires de plus qu'en 2017.

Fin octobre 2018, l'association a reçu la demande d'affiliation de l'asbl GIAL. Le conseil d'administration l'a acceptée. L'asbl Gial rejoindra l'Asbl SoBru à partir du 1^{er} janvier 2019.

1.2 Permanence sociale

1.2.1 Activités

L'Asbl SoBru met 2 assistantes sociales à la disposition de ses bénéficiaires. Elles assurent une permanence sociale journalière. Les bénéficiaires peuvent, lors d'un rendez-vous, les consulter autour de questions sociales, financières, familiales ou sur d'autres aspects de la vie quotidienne.

Certains employeurs ont prévu dans leur règlement de travail que leurs membres du personnel puissent faire appel à cette permanence pendant les heures de travail.

Les assistantes sociales ont également la possibilité de faire, à la demande du client, des visites à domicile.

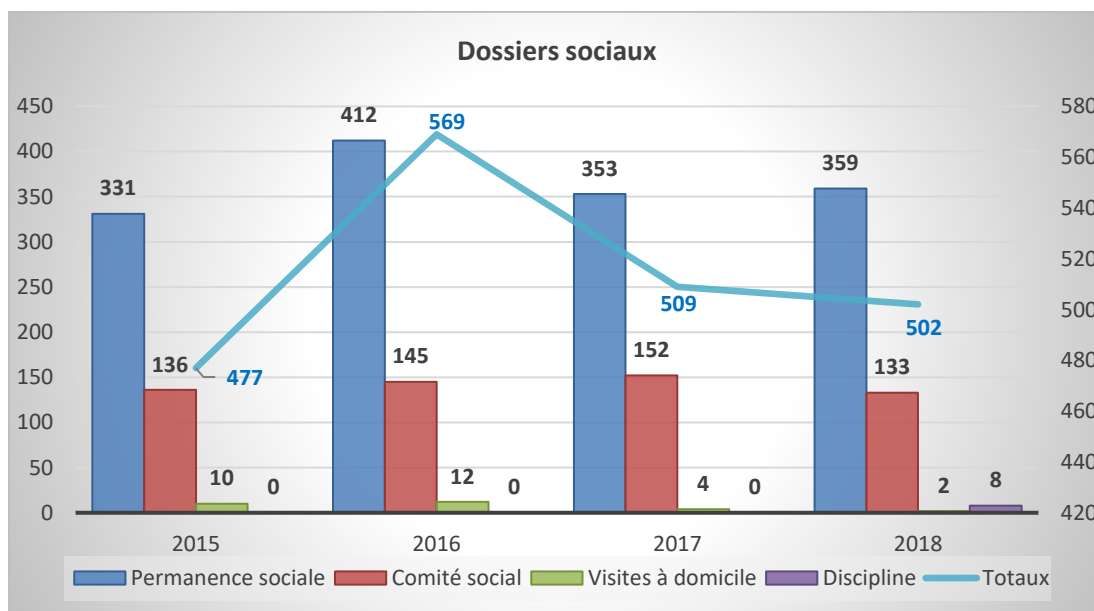
Outre écouter, orienter, superviser, conseiller et informer, les assistantes sociales ont également la possibilité de soumettre au comité social de l'association une demande d'aide financière par le biais d'un rapport social.

Sur base d'un tel rapport social, une avance, un prêt ou une aide financière non remboursable pourront être octroyés à un membre du personnel.

En 2018, une tâche supplémentaire a été confiée aux assistantes sociales. Les nouveaux statuts du personnel de la Ville et du CPAS prévoient qu'un membre du personnel qui fait l'objet d'une procédure disciplinaire peut joindre à ce dossier un rapport social rédigé par une assistante sociale de l'asbl SoBru.

1.2.2 Quelques chiffres-clés

Evolution du nombre de personnes ayant fait appel aux services des assistantes sociales pour la période 2015 à 2018



1.2.3 Aides financières

En 2018, le comité social s'est réuni 22 fois.

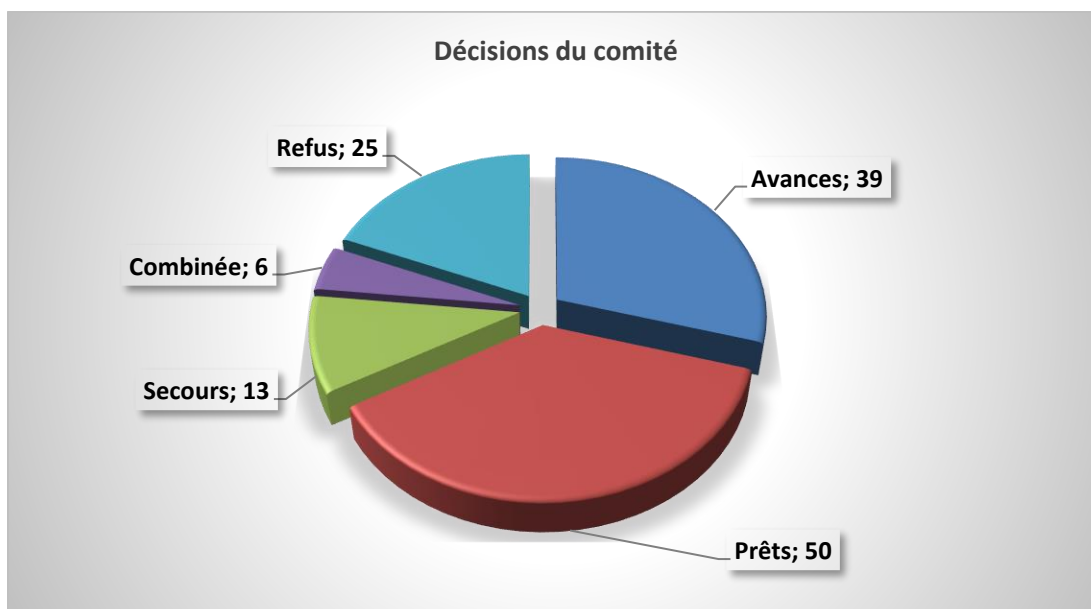
133 demandes ont été présentées (152 en 2017).

Pour 25 demandes, aucune aide financière n'a été accordée.

80 demandeurs ont obtenu l'avance, le prêt ou le soutien financier demandé.

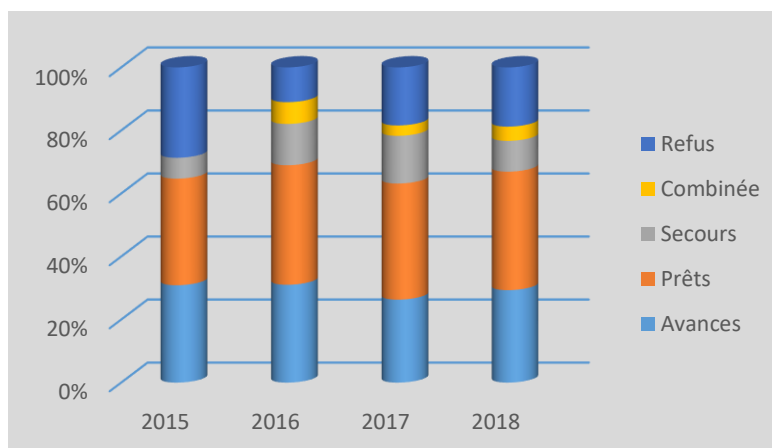
Pour 28 autres demandes, le comité a pris une décision différente de la demande initiale dans l'intérêt de la personne.

Le premier graphique visualise la répartition proportionnelle des décisions prises en 2018.



Le comité a accordé en 2018 un montant de 7.250,00 euro en avances, 74.808,75 euro en prêts et 33.423,09 euro d'aides financières non remboursables.

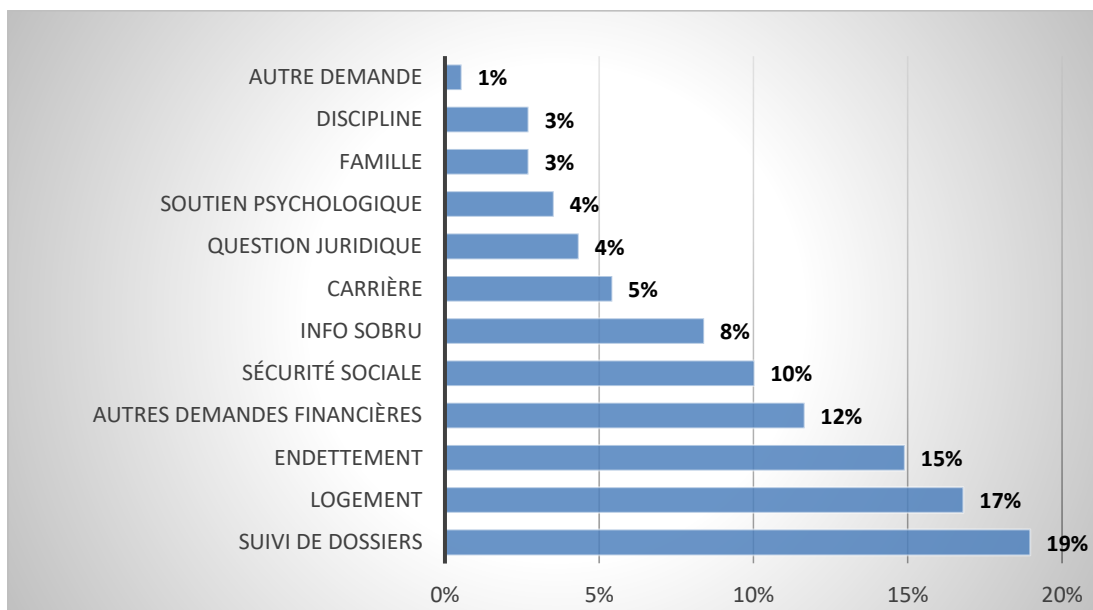
Le graphique suivant démontre l'évolution des types de décisions prises par le comité social sur les 3 dernières années. Vu que les montants accordés sont très différents, le nombre de demandes par type a été pris en considération.



1.2.4 Autres demandes d'aides

Lors des permanences et des visites à domicile, les assistantes sociales ont traité 369 demandes qui ne nécessitaient pas d'intervention du comité social. Elles ont pu aider les personnes par l'écoute, en apportant une aide à remplir des documents divers, par une orientation ou encore par un accompagnement dans les démarches à entreprendre.

Les différentes demandes ont été regroupées par thèmes plus généraux et reprises dans le graphique ci-après :



Le terme "sécurité sociale" regroupe les questions relatives aux différents domaines de la Sécurité sociale, comme les allocations familiales, l'assurance maladie et invalidité, la pension.

La catégorie « carrière » réunit les demandes concernant l'équilibre entre la vie privée et le travail. Les assistantes sociales aident à trouver des possibilités et alternatives et à cibler la demande. La plupart de ces entretiens sont suivis par une orientation vers le service RH adéquat de l'employeur concerné.

Le terme « autres demandes financières » se réfère aux questions de nature financière qui ne sont pas soumises au comité social. Il arrive que des demandes ne soient pas finalisées. Certaines demandes font l'objet d'une négociation ou d'une orientation vers une solution plus appropriée.

La catégorie « Discipline » a été introduite en 2018. Il s'agit de collaborateurs de la Ville et du CPAS qui, dans le cadre d'une procédure disciplinaire, souhaitent compléter leur dossier par un rapport social rédigé par l'assistante sociale de l'association.

Enfin, 2 demandes ont été reprises dans la catégorie « Autres demandes » parce qu'elles ne pouvaient pas être cataloguées dans l'une des autres catégories.

1.3 Primes et interventions

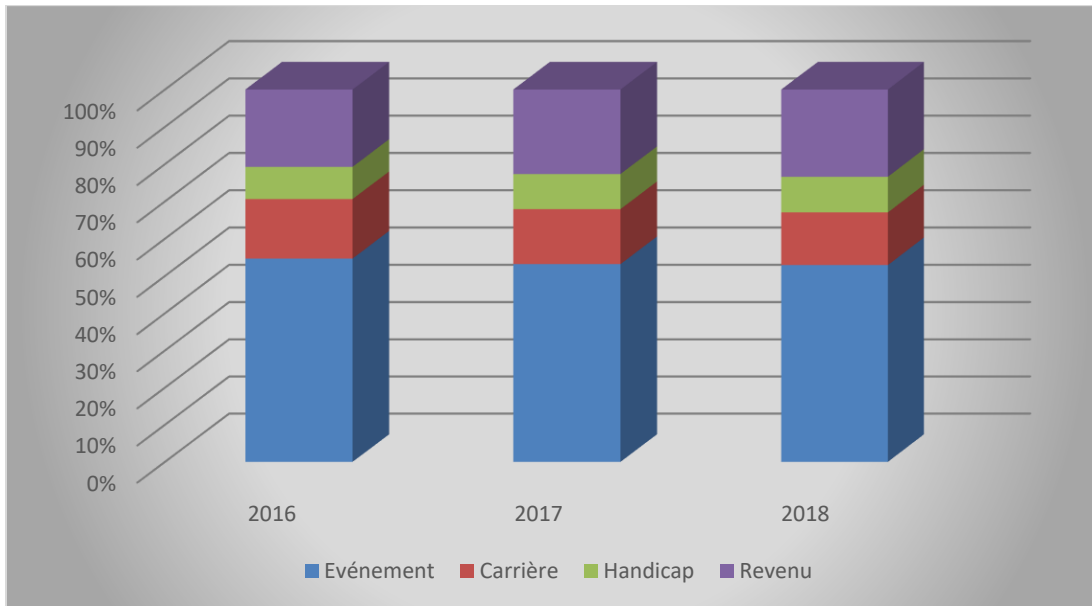
Le règlement sur les primes et interventions, introduit en 2016, prévoit 4 types de primes ou interventions financières :

- Primes et interventions liées à un événement de la vie quotidienne. Il s'agit de primes de naissance ou d'adoption, prime de mariage ou de cohabitation légale, une prime pour le 12^{ième} anniversaire d'un enfant et une intervention dans les frais funéraires lors d'un décès d'un membre du personnel ou un parent au premier degré habitant sous le même toit ;
- Primes liées à la carrière : 25 ans d'ancienneté et la pension;
- Interventions pour les parents d'un enfant ouvrant le droit aux allocations familiales majorées suite à la reconnaissance d'un handicap. Ces parents bénéficient d'une intervention annuelle et peuvent demander une intervention dans les frais de vacances ou de plaines adaptées aux besoins de l'enfant ;
- Enfin, il y a des interventions liées au revenu, pour l'achat de lunettes, lentilles, appareils auditifs et prothèses dentaires. Le montant de l'intervention est déterminé en fonction du revenu annuel du membre du personnel.

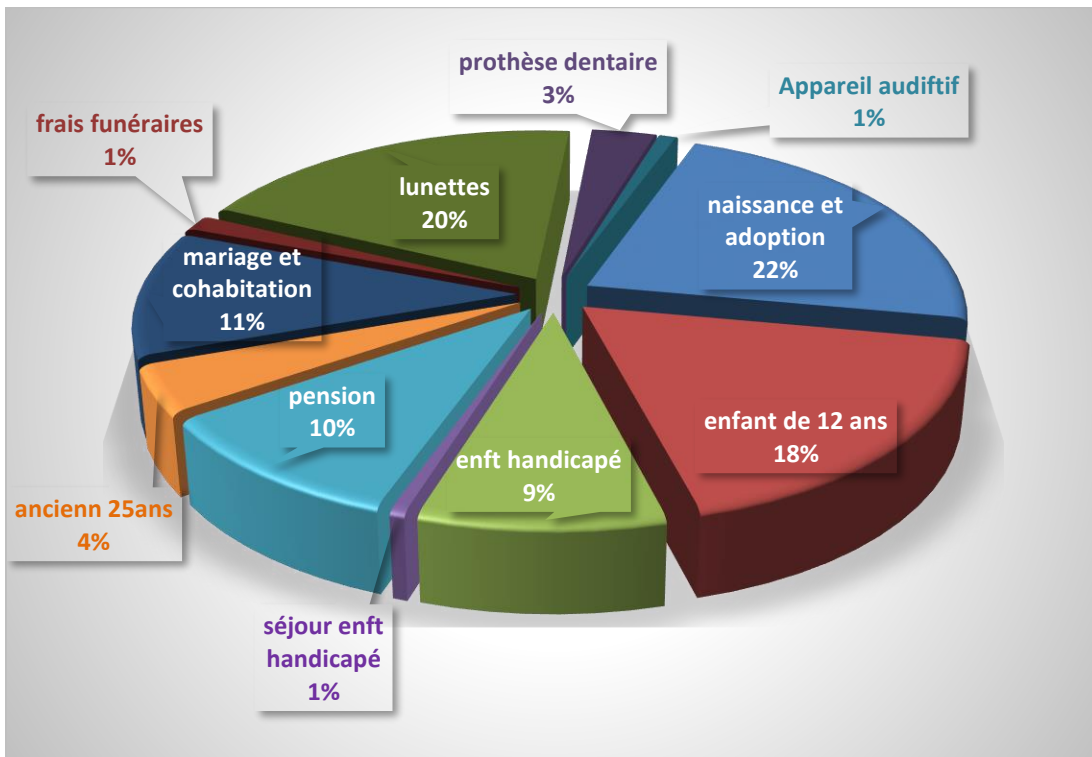
En 2018, 1.769 demandes ont été reçues. Le tableau ci-dessous reprend l'évolution des demandes par type de primes depuis l'introduction du nouveau règlement, en janvier 2016 :

<i>Primes et interventions</i>	2016	2017	2018
<i>naissance et adoption</i>	385	413	395
<i>enfant de 12 ans</i>	366	352	319
<i>enfant handicapé</i>	137	161	159
<i>séjour enfant handicapé</i>	13	8	10
<i>pension</i>	187	171	177
<i>ancienn 25ans</i>	90	94	73
<i>mariage et cohabitation</i>	186	177	198
<i>frais funéraires</i>	12	13	24
<i>lunettes</i>	326	344	343
<i>prothèse dentaire</i>	29	49	56
<i>app auditif</i>	5	14	15
	1.736	1.796	1.769

Evolution du nombre de demandes par type de primes et interventions, existantes en 2016 et 2018.



Le diagramme suivant visualise la répartition proportionnelle par type de primes dans le total des demandes reçues en 2018 :



1.4 Organisation d'événements

Par l'organisation d'événements, l'association souhaite contribuer au développement d'une culture d'entreprise commune auprès des différents employeurs affiliés à SoBru asbl et qui font donc partie du groupe « Ville de Bruxelles ».

Ces événements sont organisés en fonction des moyens financiers dont dispose l'association. S'ils sont insuffisants, la participation à l'événement est proposée aux employeurs. Les employeurs-participants s'engagent alors à s'acquitter d'une cotisation supplémentaire.

En 2018, seule la fête de Saint-Nicolas a été organisée.

1.4.1 Fête de Saint-Nicolas

Comme les années précédentes, une fête de Saint-Nicolas a été organisée pour les bénéficiaires ayant des enfants entre 2 et 10 ans. Elle a eu lieu sous le chapiteau du Cirque Bouglione sur le plateau du Heysel, le samedi 1 décembre.

10 employeurs ont invité leurs membres du personnel à participer à cette fête : la Ville de Bruxelles, les Cuisines bruxelloises, Brufête, Bruxelles-Musées-Expositions, le Mont-de-Piété, l'asbl Jeunesse à Bruxelles, la Centrale de l'Emploi, BaPa, Bravvo et A.R.Br.E.

1.397 personnes, dont 684 enfants de moins de 11 ans, se sont inscrites. Le nombre de personnes inscrites était bien plus bas qu'en 2016 et 2017. Les difficultés rencontrées lors de la diffusion de l'information dans les établissements scolaires pourrait expliquer cette différence.

Le coût total de cette fête s'élevait à 28.516,34 euro. Cette dépense, préfinancée par SoBru, a été facturée aux employeurs-participants. Le coût par participant s'élevait cette année à 20,41 euro.

1.5 Avantages pour les membres

En plus de l'offre de primes et interventions, de la permanence sociale et de l'organisation d'événements, l'association continue à négocier des offres de réductions pour ses bénéficiaires.

En 2018, 20 nouvelles offres ont pu être présentées. Au total, 70 offres intéressantes ont été proposées dans les secteurs suivants :

Culture: 17

Parcs d'attractions: 17

Activités pour enfants: 5

Voyages et vacances: 4

Food/restaurant: 4

Shopping: 10

Welness: 12

Assurances: 1

Ces offres sont regroupées dans un catalogue qui est mis à la disposition des bénéficiaires par la plateforme Calameo et par le groupe Facebook de SoBru.

Actuellement, nous ne disposons pas d'informations statistiques des partenaires en ce qui concerne l'utilisation de l'offre. Les partenaires ayant renouvelé leurs offres, cela laisse à supposer que les résultats sont positifs.

1.6 Communication

Les initiatives des années précédentes ont été répétées en 2018.

Le dépliant des primes et interventions et l'affiche ont été retravaillés et rediffusés auprès des employeurs et leurs membres du personnel.

Suite au déménagement du secrétariat vers la Place du Samedi, en septembre 2018, un dépliant spécifique a été diffusé.

L'association dispose de 4 roll-ups permettant d'être bien visible lors des événements et moments d'information rassemblant des membres du personnel.

2 Employeurs ont fait appel à l'association afin de mieux faire connaître ses activités à leurs membres du personnel lors de réunions d'information ou lors de leur fête du personnel. Il s'agit du CPAS et du Mont-de-Piété.

Le groupe Facebook, démarré le 13 mai 2016, compte 771 membres fin 2018 (+ 240 comparé à 2017). Cet outil permet aux membres de disposer des renseignements actualisés concernant le fonctionnement, les activités et les offres de l'organisation.

En étroite collaboration avec la cellule communication interne du département RH de la Ville de Bruxelles, la version la plus récente du catalogue des offres et avantages est à disposition en ligne par l'application Calameo. Ceci permet la consultation du catalogue de chez soi.

En 2018, ce catalogue a été consulté 7.900 fois, soit 2 fois de plus qu'en 2017. Il a été téléchargé 380 fois. La durée moyenne de consultation était de 3 minutes et 38 secondes.

1.7 Organisation interne

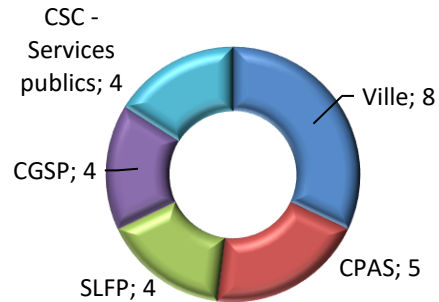
Les organes décisifs de l'association sont l'assemblée générale et le conseil d'administration. En plus, le conseil d'administration a confié le pouvoir de décision dans les dossiers sociaux au comité social. Enfin, un secrétariat s'occupe de la gestion journalière.

La représentation dans l'assemblée générale et dans le conseil d'administration a connu quelques changements au courant de l'année 2018.

1.7.1 Assemblée générale

1.7.1.1 Composition

Comme le prévoient les statuts, l'assemblée générale est composée de 25 membres effectifs. Ils représentent la Ville de Bruxelles, le CPAS et les 3 organismes syndicaux représentatifs auprès de la Ville et le CPAS. La Ville et le CPAS se partagent 13 mandats. Les organismes syndicaux délèguent 12 mandataires.



La Ville est représentée par l'échevin ayant le personnel parmi ses attributions, Madame Faouzia Hariche, et par:

Luc Symoens	Dirk Leonard	Philippe Buschen
Anne Vandembulcke	Nico Raemdonck	Jacques Sertons
Rose-Marie Giammorcaro		

Ces 7 représentants ont été désignés par le Collège des Bourgmestre et échevins.

La représentation du CPAS a connu un changement dans ses membres effectifs. Suite aux élections communales d'octobre 2018, Madame Karine Lalieux a repris la fonction de présidente du CPAS, remplaçant Monsieur Ahmed El Ktibi en date du 5 décembre 2018. Comme le prévoient les articles 22 et 25 des statuts de l'association, Madame Karine Lalieux a pris la fonction de vice-présidente de droit de l'association. Par conséquent, les membres effectifs représentants du CPAS, sont, fin 2018 :

Karine Lalieux	Carine Elst	Geoffrey Gueritte
Magriet Van Ransbeeck	Clémentine Yumbi	

Chaque organisme syndical, représentatif auprès de la Ville et du CPAS, délègue 4 représentants dans l'assemblée générale. Au courant de l'année 2018, la CGSP a remplacé un représentant dans sa délégation. Monsieur Maxime Nys y a été remplacé par Monsieur Jean-Yves Thibaut de la CGSP-Enseignement.

Fin 2018, les 12 mandats des organismes syndicaux étaient occupés par :

La CGSP :

Jean-François Roblot	Mathieu Verhaegen	Antonio Spada	Jean-Yves Thibaut
----------------------	-------------------	---------------	-------------------

La CSC-Services publics :

Jürgen Branckaert	Carole Brabants	Geneviève Lukamba	Linda Borremans
-------------------	-----------------	-------------------	-----------------

La SLFP :

Thierry Prince	Patricia De Waegeneer	Thierry Van Cauwenberghe	Fabienne Peeters
----------------	-----------------------	--------------------------	------------------

En 2018, Madame Faouzia Hariche était la présidente de l'association. Au mois de décembre 2018, Madame Karine Lalieux a repris la fonction de vice-présidente de Monsieur Ahmed El Ktibi. Monsieur Jean-François Roblot était le vice-président délégué par les organismes syndicaux.

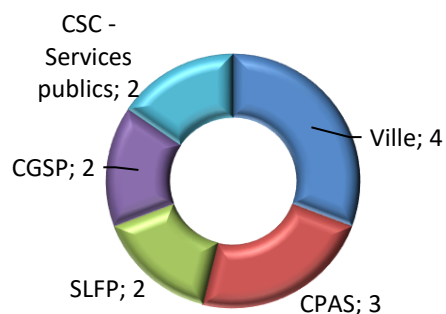
1.7.1.2 Activités

En 2018, seule l'assemblée générale statutaire annuelle a été organisée en mai.

Lors de cette assemblée générale statutaire annuelle, qui a eu lieu le 9 mai 2018, les comptes annuels 2017, le rapport d'activité 2017 et les budgets 2018 ont été approuvés.

1.7.2 Conseil d'administration

1.7.2.1 Composition



Cet organe, avec une constitution quasi paritaire, a connu 1 changement dans la représentation du CPAS, suite aux élections communales (voir plus haut).

La représentation des organismes syndicaux est restée inchangée.

Fin 2018, siégeaient dans le conseil d'administration :

Faouzia Hariche	Ville	Présidente
Karine Lalieux	CPAS	Vice-président
Jean-François Roblot	CGSP - CPAS	Vice-président
Dirk Leonard	Ville	Administrateur-délégué
Jacques Sertons	Ville	Trésorier
Anne Vandenbulcke	Ville	
Carine Elst	CPAS	
Magriet Van Ransbeeck	CPAS	
Mathieu Verhaegen	CGSP - Ville	
Linda Borremans	CSC Services publics – CPAS	
Jürgen Branckaert	CSC Services publics – Ville	
Patricia De Waegeneer	SLFP – CPAS	
Thierry Prince	SLFP - Ville	

1.7.2.2 Activités

Le conseil d'administration s'est réuni 4 fois sous la présidence de madame Faouzia Hariche.

En plus des activités habituelles, il a préparé l'assemblée générale, il a accepté le remplacement de 1 membre effectif démissionnaire à l'assemblée générale et il a traité 1 demande d'affiliation d'une Asbl (Asbl Gial).

1.7.3 Comité social

Ce comité, avec une composition paritaire de 6 représentants du conseil d'administration s'est réuni 22 fois durant l'année.

Vu les dispositions du règlement d'ordre intérieur sur la composition de la représentation des administrateurs des organismes syndicaux dans ce comité, elle a été très variable.

Les membres du comité de la Ville et du CPAS sont restés inchangés, à savoir : Dirk Leonard, Carine Elst et Magriet Van Ransbeeck.

Le comité a examiné 133 demandes d'aide sur base des rapports sociaux présentés par les 2 assistantes sociales de l'association.

Le détail des décisions, prises de manière collégiale, est repris sous le point 1.2.3. Aides financières, de ce rapport d'activités.

1.7.4 Secrétariat

La gestion journalière est assurée par un secrétariat dont le personnel est mis à disposition par la Ville et travaille sous la supervision de l'administrateur-délégué, Dirk Leonard.

Ce secrétariat est composé d'un chef de service adjoint, qui est également le secrétaire de l'association, et de 5 assistants administratifs, représentant 4,6 ETP.

Le secrétaire participe, sans droit de vote, à l'assemblée générale, au conseil d'administration et au comité social.

En plus, le CPAS et la Ville mettent 2 assistantes sociales à disposition (1,8 ETP).

Les bureaux et les moyens de fonctionnement sont mis à disposition par la Ville de Bruxelles.

Le secrétariat exécute les décisions, assure la communication, traite les demandes de primes et interventions, assure la comptabilité de l'association et contribue à l'élaboration et l'exécution de la politique de l'association. Il est également chargé de l'organisation des événements.

2 Rapport financier

L'exercice 2018, clôturé au 31 décembre 2018, présente un bonus de 47.105,22 euro. Le résultat cumulé des exercices depuis 2015 présente un bonus cumulé de 247.160,36 euro. Ce dernier montant se compose de liquidités en argent et de créances (voir 2.4.).

2.1 Résultat de l'exercice

Le résultat d'un exercice est déterminé par la différence entre les produits de l'exercice (cotisations des membres et contributions aux événements) et les charges encourues par l'association pendant l'exercice (primes et interventions, primes d'assurances et contributions, frais de publication,...).

En 2018, ces charges et produits élevaient à :

Charges		Produits	
Primes et interventions	278.444,97 euro	Cotisations	362.910,00 euro
Secours comité social	33.423,09 euro	Contribution événements	28.511,86 euro
Événements	28.516,34 euro		
Contributions/taxes	214,55 euro		
Assurances	880,78 euro		
Prêts irrécouvrables	2.836,91 euro		
Totaux des charges	344.316,64 euro	Totaux des produits	391.421,86 euro

En comptabilité, l'octroi de prêts et avances n'est pas considéré comme une charge, mais bien comme un droit/ une créance. C'est pourquoi les montants accordés ou les remboursements ne sont pas repris dans le résultat annuel. Une créance n'est considérée comme charge dans la comptabilité que quand elle ne peut pas être récupérée.

A cette fin, une procédure a été prévue dans le règlement d'ordre interne et des règles d'amortissement ont été décidées.

A la fin de l'exercice, 11 dossiers dont la créance n'était pas remboursée endéans les 24 mois, et pour lesquelles les tentatives de contact entreprises par le secrétariat sont restées sans résultat, ont été soumis à l'appréciation du comité social. Les intéressés avaient quitté leur employeur au courant des années.

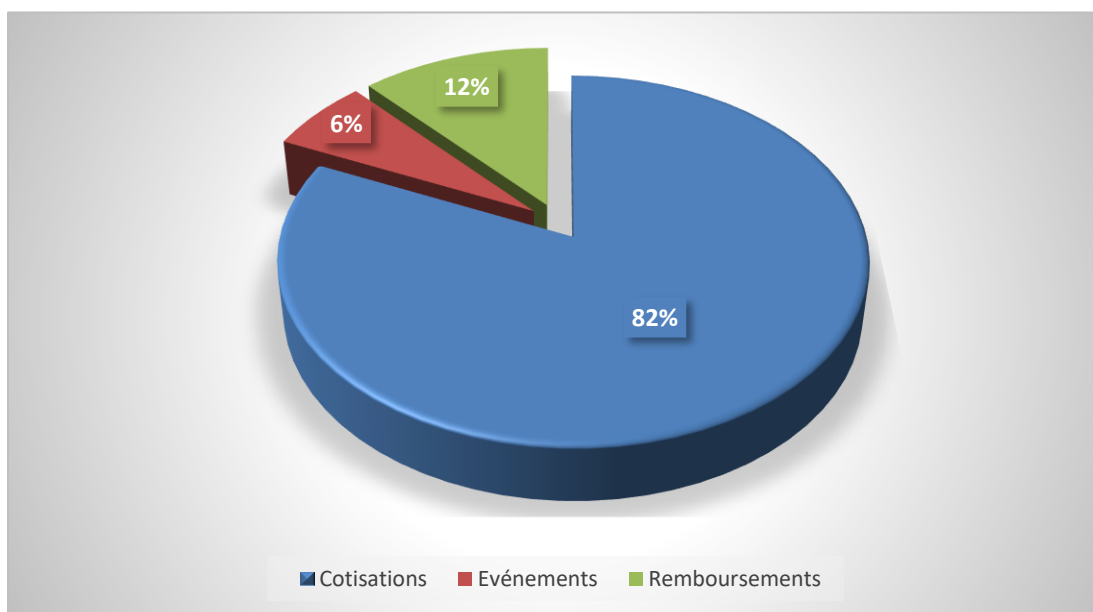
Dans 7 dossiers, le comité social a décidé de considérer les soldes ouverts comme irrécouvrables. Par conséquent, un montant de 2.836,91 euro a été inscrit dans la rubrique « Défaillance de paiements – Prêts ».

Pour les 4 autres dossiers, on estime que les soldes pourront encore être récupérés.

2.2 Recettes et dépenses

2.2.1 Recettes

L'association génère des recettes dans 3 domaines. Il y a les cotisations annuelles des membres, les remboursements de prêts et avances, et les contributions financières des employeurs dont les membres du personnel ont participé aux événements, comme la fête de Saint-Nicolas.



2.2.1.1 Les cotisations

La cotisation annuelle s'élevait depuis la création de l'association en 2015 à 30,00 euro par membre du personnel en service au 31 décembre de l'année antérieure.

Pour 2018, ces cotisations s'élevaient à 362.910,00 euro.

Les 15 employeurs, membres de SoBru au 1^{er} janvier 2018, représentent 12.097 travailleurs.

La recette des cotisations a été réalisée dans le premier trimestre de 2018.

2.2.1.2 Remboursement de prêts et d'avances

Le comité social de l'association a le pouvoir d'accorder aux bénéficiaires nécessiteux un prêt ou une avance. Les prêts doivent être remboursés endéans maximum 24 mois.

Les remboursements de prêts et avances ne rentrent pas en compte dans les comptes de résultats. Les remboursements diminuent le montant des créances ouvertes de clients envers l'association. Ils alimentent les liquidités de l'association. Tant que les remboursements suivent leurs cours, ils n'entrent pas dans les comptes résultats, mais font partie de l'actif de l'association.

Quand le comité social constate qu'un prêt ou une avance n'a pas été remboursé, il déclare le solde ouvert irrécouvrable. Ce n'est qu'après cette décision que les soldes sont comptabilisés dans les comptes de résultats, étant donné qu'ils augmentent les charges de l'association.

Pour les prêts et avances accordés et payés en 2015, 2016 et 2017, des remboursements pour un montant de 36.620,72 euro ont été perçus par l'association en 2018.

Pour les prêts et avances accordés en 2018, un montant de 41.688,02 euro de remboursements a été perçu.

Le 31 décembre 2018, l'association comptait 52.149,97 euro de créances ouvertes pour des prêts et avances accordés en 2018 et les années antérieures.

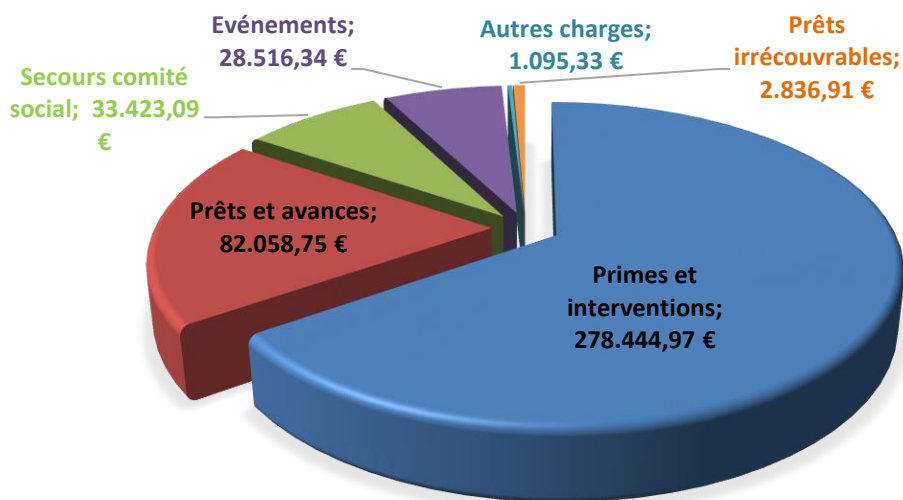
2.2.1.3 Recettes d'événements

La fête de Saint-Nicolas s'est tenue le 1^{er} décembre 2018. Les déclarations de créances envers les employeurs-participants n'ont pu être rédigées et envoyées que fin décembre. Avant la fin de l'exercice, seule une partie a été réceptionnée. Par conséquent, un montant de 28.325,95 euro de cotisations non-perçues ont été inscrites en créance ouverte, récupérable dans l'année.

2.2.2 Dépenses

L'association a 2 grands postes de dépenses : les prêts, avances et secours accordés par le comité social et la liquidation de primes et interventions à ses bénéficiaires. Ces 2 postes, et quelques frais généraux sont financés par les cotisations. En plus, l'association préfinance les frais de l'organisation de la fête de Saint-Nicolas. Ces derniers sont intégralement récupérés auprès des employeurs participants.

Répartition des dépenses par poste :



En 2018, le comité social a accordé des prêts pour un montant de 74.808,75 euro et 7.250,00 euro d'avances. Un montant de 33.423,09 euro a été accordé en secours. Ce dernier type d'aide financière ne doit pas être remboursé.

En exécution du règlement des primes et interventions, adopté au 1^{er} janvier 2016, 1.769 demandes ont été honorées pour un montant total de 278.444,97 euro.

Le coût pour la fête de Saint-Nicolas s'élevait à 28.516,34 euro.

Les primes annuelles des assurances responsabilité civile et responsabilité civile des administrateurs s'élevaient à 880,78 euro en 2018.

L'association introduit une déclaration dans le cadre de la taxe annuelle sur les asbl en compensation de leur exonération des droits de succession et également dans le cadre des contributions pour personnes morales.

La base de taxation pour la première est établie sur la valeur des biens mobiliers et immobiliers de l'association, en exonérant les liquidités. La taxe s'élève à 0,17 % de la base de taxation. Pour les revenus 2017, exercice 2018, la taxe due s'élevait à 214,55 euro.

En ce qui concerne les contributions pour personnes morales, aucun avis d'imposition n'a été reçu pour les exercices 2016, 2017 et 2018 à la date du 31 décembre 2018.

Les frais encourus pour la fête de Saint-Nicolas 2018 et s'élevant à 28.516,34 euro, seront quasi totalement compensés par les participations des employeurs participants. La différence de +/- 5,00 euro s'explique par les arrondis lors du calcul des quotes-parts.

2.3 Autres frais de fonctionnement

La balance financière de l'association ne mentionne aucun frais de personnel, ni de frais de fonctionnement comme un loyer, des abonnements, mobilier de bureau, fournitures de bureau, matériel informatique,...

En exécution de la décision du conseil communal du 23 mars 2014 concernant l'approbation des statuts de création de l'association, ces frais sont pris à charge des budgets de la Ville de Bruxelles.

2.4 Résultat reporté

Le résultat reporté de l'association est constitué par les liquidités et les créances à percevoir.

2.4.1 Liquidités

Les liquidités ou fonds de roulement sont les soldes du compte courant, du compte épargne et de la réserve en caisse conservée à la Caisse communale de la Ville de Bruxelles.

Le 31 décembre 2018, les liquidités représentaient un montant de 166.970,39 euro, dont 161.398,47 euro sur le compte courant et 5.571,92 euro disponibles à la Caisse communale. Le compte épargne de l'association n'a pas encore été utilisé jusqu'à présent et est donc à 0,00 euro.

2.4.2 Créances ouvertes et factures à payer

Fin 2018, les créances ouvertes représentaient un montant de 80.475,92 euro. Il s'agit de créances sur des membres et des bénéficiaires.

Les créances sur les membres : 28.325,95 euro. Il s'agit de la participation dans les frais de la fête de Saint-Nicolas. Ces créances devraient être apurées au courant du mois de janvier.

Les créances sur des bénéficiaires suite à des prêts et avances accordés : 52.149,97 euro.

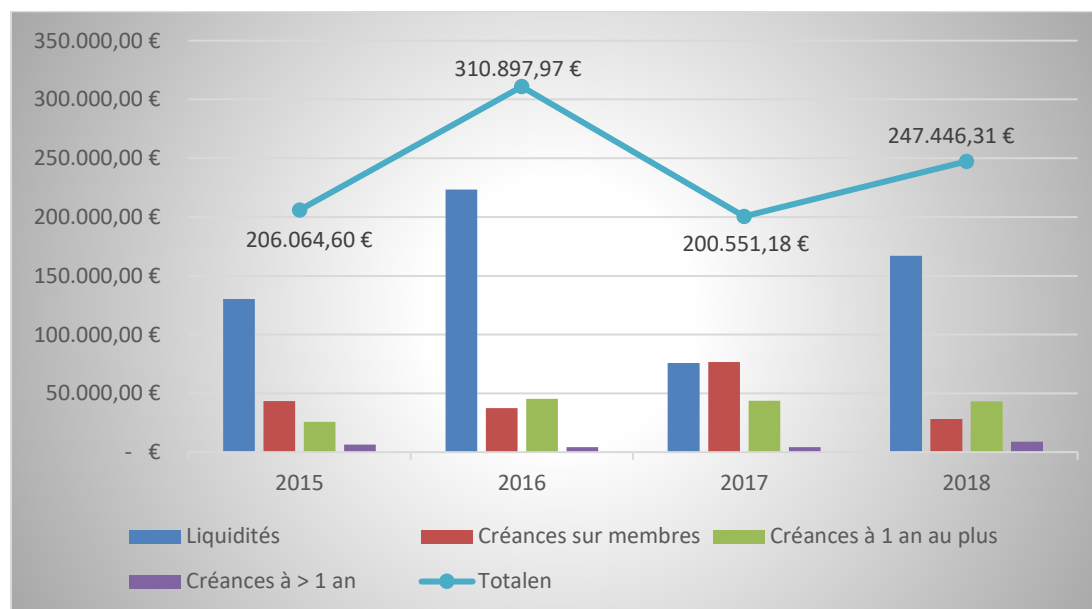
L'on prévoit qu'un montant de 43.216,76 euro sera réalisé au courant de l'exercice suivant. Le solde de 8.933,21 euro devrait être réalisé dans les exercices ultérieurs.

Il restait une facture de 285,95 euro à payer. Il s'agit d'un des fournisseurs de la fête de Saint-Nicolas que nous n'avions pas encore reçu fin 2018. Le montant repris dans les comptes comptables est celui de l'offre de prix sur base de laquelle la commande a été faite. Après réception de la facture, elle sera payée avant fin janvier 2019.

En date du 31 décembre 2018, l'association disposait d'un bonus reporté de 247.160,36 euro, dont 166.970,39 en liquidités et 80.475,92 en créances ouvertes.

2.4.3 Evolution des composants du résultat reporté

Le graphique ci-après visualise l'évolution des boni reportés depuis 2015. L'évolution annuelle est reprise par la ligne. Les histogrammes démontrent l'évolution de chaque composant de ces boni tout au long de cette période.



En 2015, l'assemblée générale a décidé de maintenir chaque année une réserve financière de 50.000,00 euro en liquidités afin d'assurer le fonctionnement de l'association à chaque début d'année. En effet, les cotisations d'un nouvel exercice ne sont pas disponibles au 1^{er} janvier.

En plus, il a été décidé de réserver une somme de 40.000,00 euro au financement de la réalisation d'un site web.

La chute des liquidités en 2017 s'explique par l'événement Riverdance, organisée durant cette année. L'association a porté +/- 2/3 du coût de cet événement. Par conséquent, les liquidités au début de l'exercice 2018 (75.814,95 euro) auraient été insuffisantes si l'on avait décidé de réaliser les réserves décidées (90.000,00 euro) au courant du premier trimestre 2018.

3 Conclusions et recommandations

Le nombre d'utilisateurs de la permanence sociale et le nombre de demandes de primes et interventions traitées se situent dans le même ordre de grandeur des années antérieures.

L'offre de primes et interventions financières semble correspondre aux attentes des bénéficiaires. Nonobstant le déménagement du secrétariat, les demandes entrent comme avant.

La fête de Saint-Nicolas a intéressé moins de personnes que les années précédentes. Pour la première fois, la capacité maximale du chapiteau n'a pas été dépassée.

De plus, comme les années précédentes, nous avons pu constater que +/- 20 % des personnes inscrites ne se présentent pas à l'événement. Afin de diminuer ce nombre, des mesures peu populaires comme une contribution financière à l'inscription ou l'exclusion des absents de l'année passées, devraient peut-être être examinées.

L'association connaît une situation financière saine. A la fin de l'exercice elle n'a pas de dettes. Une seule facture pour des prestations au mois de décembre devait encore être réceptionnée. Dès sa réception elle pourra être payée.

Comme l'année passée, on peut constater que les cotisations des membres (362.910,00 euro) ne sont pas suffisantes pour financer les activités principales de l'association (décisions comité social, primes et interventions, frais fixes et impôts = 395.022,14 euro).

Ceci n'est pas nécessairement problématique étant donné que ces recettes sont complétées avec les remboursements de prêts et avances. Pour la plupart, ces remboursements suivent de manière régulière et durant l'exercice suivant. Toutefois, ces recettes ne peuvent être prises en compte que quand elles ont été réalisées effectivement. Il est à déconseiller d'en tenir compte lors des choix politiques.

Cette réflexion ne concerne pas les créances sur les membres dans le cadre de la fête de Saint-Nicolas. Vu la date de son organisation, il y aura toujours des créances ouvertes envers des membres à la fin de l'exercice (28.325,95 euro fin 2018). Mais celles-ci seront clairement réalisées au courant du premier trimestre de l'exercice suivant.

3.1 Les défis pour le futur

Le résultat positif de 2018 doit nous inciter à persévérer. Comme les années antérieures, il reste nécessaire de veiller à ce que les bénéficiaires soient informés de son existence et de ses offres, et de continuer à offrir un service de qualité envers eux, aussi en 2019. Le programme politique du nouveau Collège des Bourgmestres et Echevins insiste là-dessus. Le souhait de renforcer et d'étendre les activités de l'association y est inscrit explicitement.

3.1.1 La permanence sociale

Il demeure important de faire connaître l'existence et le mode de fonctionnement des permanences sociales. S'assurer que ce service soit suffisamment connu et accessible à ceux qui en ont besoin doit être une préoccupation permanente.

Au cours de leurs entretiens, l'aide des assistantes sociales est régulièrement sollicitée pour les mêmes problématiques, telles que l'endettement, les problèmes liés au logement,...

En 2018, comme les années précédentes, leur rôle dans ces domaines consistait à donner une aide individuelle. Une réflexion sur d'autres actions à caractère préventif, faisant appel, si nécessaire, à l'expertise de partenaires, serait utile. Cette recommandation était une première fois reprise dans le rapport annuel 2017. Dans le cadre de la promotion du bien-être au travail, on pourrait envisager d'élaborer des séances de sensibilisation axées sur la gestion budgétaire et comment gérer ses dettes. Celles-ci pourraient alors être intégrées dans les plans de formations des différents employeurs.

3.1.2 Culture d'entreprise

Ceci reste un grand défi pour l'association. Le constat qu'une intervention supplémentaire, en plus de la cotisation annuelle, semble impossible pour certains employeurs-membres, une réflexion s'impose sur la manière dont nous pouvons financer ces activités qui visent à favoriser la culture d'entreprise et l'esprit d'équipe.

Clairement, créer des réserves financières à cette fin, quand c'est possible, reste judicieux.

Au début du nouvel exercice, la réserve disponible pour un tel événement s'élève à 105.010,39 euro. L'on ne tient alors pas compte des réserves déjà décidées de 90.000,00 euro pour le fonctionnement de l'association et du site web, et les créances sur prêts et avances. Ce disponible est l'équivalent d'un budget de 8,65 euro par bénéficiaire au 1^{er} janvier 2019.

Toutefois, le coût par personne inscrite à la fête de Saint-Nicolas 2018 était de +/- 20,00 euro. Si l'on souhaite organiser de telles initiatives avec une certaine régularité, ces réserves devront être complétées par d'autres moyens.

Des alternatives de financement, comme le sponsoring, pourraient apporter une solution. Toutefois, ceci relève d'une décision prise après mûre réflexion.

3.1.3 Communication

La communication reste également un point d'attention permanent. Chaque jour, on peut constater que tous nos bénéficiaires ne disposent pas de toutes les informations concernant l'association et son offre.

Le nombre d'utilisateurs du groupe Facebook reste plutôt limité. Afin d'augmenter la visibilité de l'asbl, le développement de moyens de communication modernes comme un site internet s'impose. Ce sont là des moyens idéaux qui permettent de transmettre très régulièrement des informations actualisées. En plus, ils permettent et peuvent stimuler la communication directe entre l'association et ses bénéficiaires.

En ce qui concerne la réalisation du site web, le conseil d'administration de SoBru n'a pas pu statuer en consensus. Dans l'intérêt des bénéficiaires de l'association, il est important que l'on puisse progresser dans ce dossier au courant de 2019.

3.1.4 Offre des primes et interventions financières

L'offre actuelle semble répondre aux attentes des bénéficiaires. Les moyens financiers actuels de l'association sont suffisants, mais ne laissent pas de marge pour de nouvelles propositions. Chaque nouvelle proposition nécessitera donc une réflexion sur la suppression d'une prime ou intervention existante ou l'opportunité d'augmenter les cotisations des membres.

4 Annexe

4.1 Balance financière avec compte résultat 2018

ASBL SOBRU

Proef & Saldibalans

Periodes van 01/2018 tot 12/2018

Blz. nr.	1 / 2
Dossier	SOBRU
15/02/2019	13:48

1

Waarden EUR

Rangschikking per referentie : van 1

tot 792000

Categorieën

tot

ZZZ

Zonder de niet ingeboekte rekeningen

Ref.	Omschrijving	Overdracht	Periodieke som		Cumul		Saldo
			Debet	Credit	Debet	Credit	
1	Fonds soc., prov. Risq.&chges						
14	Bénéfice/Perte reportée (-)						
140000	Bénéfice reporté	280,552.96 C	0.00	0.00	0.00	280,552.96	280,552.96 C
141000	Perte reportée (-)	80,497.82 D	0.00	0.00	80,497.82	0.00	80,497.82 D
	Totaal van klasserekeningen 14	200,055.14 C	0.00	0.00	80,497.82	280,552.96	200,055.14 C
	Totaal van klasserekeningen 1	200,055.14 C	0.00	0.00	80,497.82	280,552.96	200,055.14 C
2	Frais d'étab., actifs imm. & cr. à						
29	Créance à plus d'un an						
291	Autres créances, subsides à pl						
291600	Prêts à plus d'un an	5,866.50 D	8,933.21	5,866.50	14,799.71	5,866.50	8,933.21 D
	Totaal van klasserekeningen 29	5,866.50 D	8,933.21	5,866.50	14,799.71	5,866.50	8,933.21 D
	Totaal van klasserekeningen 2	5,866.50 D	8,933.21	5,866.50	14,799.71	5,866.50	8,933.21 D
4	Créances et dettes à un an au						
40	Créances commerciales						
400	Clients						
400000	Clients : Cotisations/activités	126,208.78 D	475,480.61	573,363.44	601,789.39	573,463.44	28,325.95 D
400001	REPARTITION PRETS/AVANCE	49,431.38 C	49,431.38	0.00	49,431.38	49,431.38	0.00
	Totaal van klasserekeningen 40	76,777.40 D	524,911.99	573,363.44	651,220.77	622,894.82	28,325.95 D
41	Autres créances						
416	Créances diverses						
4169	Autres créances diverses						
416904	Créances sur personnel : pret	43,234.88 D	118,275.51	119,643.63	161,510.39	119,643.63	41,866.76 D
416906	Créances sur personnel : avance	330.00 D	8,700.00	7,680.00	9,030.00	7,680.00	1,350.00 D
	Totaal van klasserekeningen 41	43,564.88 D	126,975.51	127,323.63	170,540.39	127,323.63	43,216.76 D
44	Dettes commerciales						
440	Fournisseurs						
440000	Fournisseurs	1,968.60 C	420,651.99	418,969.34	420,651.99	420,937.94	285.95 C
	Totaal van klasserekeningen 44	1,968.60 C	420,651.99	418,969.34	420,651.99	420,937.94	285.95 C
485000	Avances - Engagement à avanci	0.00	7,350.00	7,350.00	7,350.00	7,350.00	0.00
485001	Prêts - Engagement à prêter	0.00	76,408.75	76,408.75	76,408.75	76,408.75	0.00
	Totaal van klasserekeningen 48	0.00	83,758.75	83,758.75	83,758.75	83,758.75	0.00
	Totaal van klasserekeningen 4	118,373.68 D	1,156,298.24	1,203,415.16	1,326,171.90	1,254,915.14	71,256.76 D
5	Placements de trésorerie, val. r						
55	Etablissements de crédits						
550000	Compte courant	63,957.96 D	513,480.99	416,040.48	577,438.95	416,040.48	161,398.47 D
	Totaal van klasserekeningen 55	63,957.96 D	513,480.99	416,040.48	577,438.95	416,040.48	161,398.47 D
57	Caisses						
570000	Caisse - Espèces	11,857.00 D	10,000.00	16,285.08	21,857.00	16,285.08	5,571.92 D
	Totaal van klasserekeningen 57	11,857.00 D	10,000.00	16,285.08	21,857.00	16,285.08	5,571.92 D
580000	Virements internes	0.00	12,169.35	12,169.35	12,169.35	12,169.35	0.00
581000	Virements émis	0.00	275,022.97	275,022.97	275,022.97	275,022.97	0.00
	Totaal van klasserekeningen 58	0.00	287,192.32	287,192.32	287,192.32	287,192.32	0.00
	Totaal van klasserekeningen 5	75,814.96 D	810,673.31	719,517.88	886,488.27	719,517.88	166,970.39 D
613530	Assurance responsabilité civile	0.00	880.78	0.00	880.78	0.00	880.78 D
	Totaal van klasserekeningen 61	0.00	880.78	0.00	880.78	0.00	880.78 D
643010	Prime de naissance	0.00	29,650.00	0.00	29,650.00	0.00	29,650.00 D
643020	Prime enfant 12 ans	0.00	31,975.00	75.00	31,975.00	75.00	31,900.00 D
643030	Prime enfant handicapé	0.00	56,000.00	0.00	56,000.00	0.00	56,000.00 D
643040	Coût vacances ou colonie enf.hai	0.00	780.40	350.00	780.40	350.00	430.40 D
643050	Prime départ à la retraite	0.00	35,900.00	500.00	35,900.00	500.00	35,400.00 D
643060	Prime d'ancienneté 25 ans	0.00	21,900.00	0.00	21,900.00	0.00	21,900.00 D
643070	Prime de mariage ou cohabitatio	0.00	19,800.00	0.00	19,800.00	0.00	19,800.00 D

Proef & Saldibalans**Periodes van 01/2018 tot 12/2018**

Waarden EUR

Ref.	Omschrijving	Overdracht	Periodieke som		Cumul		Saldo
			Debet	Credit	Debet	Credit	
643071	Intervention Frais funéraires	0.00	4,800.00	0.00	4,800.00	0.00	4,800.00 D
643080	Intervention frais de lunettes	0.00	51,401.51	0.00	51,401.51	0.00	51,401.51 D
643082	Intervention prothèse dentaire fix	0.00	16,962.00	0.00	16,962.00	0.00	16,962.00 D
643083	Intervention prothèse dentaire an	0.00	4,782.50	0.00	4,782.50	0.00	4,782.50 D
643084	Intervention appareil auditif monc	0.00	3,265.98	0.00	3,265.98	0.00	3,265.98 D
643085	Intervention appareil auditif stere	0.00	2,152.58	0.00	2,152.58	0.00	2,152.58 D
643100	Secours	0.00	33,423.09	0.00	33,423.09	0.00	33,423.09 D
643200	Défaillance de paiement - prêts	0.00	2,836.91	0.00	2,836.91	0.00	2,836.91 D
643300	Activités - événements	0.00	28,516.34	0.00	28,516.34	0.00	28,516.34 D
	Totaal van klasserekeningen 64	0.00	344,146.31	925.00	344,146.31	925.00	343,221.31 D
671300	Taxe annuelle compensatoire dr.	0.00	214.55	0.00	214.55	0.00	214.55 D
	Totaal van klasserekeningen 67	0.00	214.55	0.00	214.55	0.00	214.55 D
	Totaal van klasserekeningen 6	0.00	345,241.64	925.00	345,241.64	925.00	344,316.64 D
731000	Cotisations membres adhérents	0.00	0.00	362,910.00	0.00	362,910.00	362,910.00 C
732000	Participation activités SOBRU	0.00	0.00	28,511.86	0.00	28,511.86	28,511.86 C
	Totaal van klasserekeningen 73	0.00	0.00	391,421.86	0.00	391,421.86	391,421.86 C
	Totaal van klasserekeningen 7	0.00	0.00	391,421.86	0.00	391,421.86	391,421.86 C
	Totaal van resultaatrekeningen (6/7)	0.00	345,241.64	392,346.86	345,241.64	392,346.86	47,105.22 C
	Totaal	0.00	2,321,146.40	2,321,146.40	2,653,199.34	2,653,199.34	0.00

4.2 Listes de présences aux assemblées générales, conseils d'administration et comités sociaux

Publication faite en exécution de l'article 7, § 1, de l'ordonnance conjointe du 14 décembre 2017 à la Région de Bruxelles-Capitale et à la Commission communautaire commune sur la transparence des rémunérations et avantages des mandataires publics bruxellois.

Arrêté d'exécution du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 4 octobre 2018 portant exécution de l'article 7 de l'ordonnance conjointe à la Région de Bruxelles-Capitale et à la Commission communautaire commune du 14 décembre 2017 sur la transparence des rémunérations et avantages des mandataires publics bruxellois.

4.2.1 Présences 2018 – Assemblée générale – Mandat non-rémunéré

Membres	09-05-18		Mandat débuté dans l'année	Mandat terminé dans l'année
	Présent	Excusé		
HARICHE Faouzia	x			
RAEMDONCK Nico		x		
SYMOENS Luc		x		
LEONARD Dirk	x			
SERTONS Jacques	x			05-02-19
BUSCHEN Philippe				
VANDENBULCKE Anne	x			
GIAMMORCARO Rose-Maria	x			
EL KTIBI Ahmed				05-12-18
LALIEUX Karine			05-12-18	
ELST Carine		x		
VAN RANSBEECK Magriet				
YUMBI Clementine				
GUERITTE Geoffrey				05-02-19
BRABANTS Carole	x			
BRANCKAERT Jürgen	x			
BORREMANS Linda	x			
LUKAMBA Geneviève	x			05-02-19
DE WAEGENEER Patricia		x		
PEETERS Fabienne				
VAN CAUWENBERGHE Thierry	x			
PRINCE Thierry	x			
SPADA Antonio	x			
VERHAEGEN Mathieu	x			
ROBLOT Jean-François		x		
THIBAUT Jean-Yves	x			

4.2.2 Présences 2018 – Conseil d'administration – Mandat non-rémunéré

Membres	21-02-18		18-04-18		19-09-18		12-12-18		Mandat débuté dans l'année	Mandat terminé dans l'année
	Présent	Excusé	Présent	Excusé	Présent	Excusé	Présent	Excusé		
HARICHE Faouzia	X		X			x		x		
LEONARD Dirk	X		X		x		x			
SERTONS Jacques		X	X		x			x		
VANDENBULCKE Anne	X			X		x		x		
EL KTIBI Ahmed		X		X		x				05-12-18
LALIEUX Karine								x	05-12-18	
ELST Carine		X	X		x		x			
VAN RANSBEECK Magriet		X	X			x		x		
BRANCKAERT Jürgen		X	X			x	x			
BORREMANS Linda	X		X		x		x			
DE WAEGENEER Patricia	X			X	x		x			
PRINCE Thierry	X			X	x		x			
VERHAEGEN Mathieu	X		X		x			x		
ROBLLOT Jean-François	X		X			x	x			

4.2.3 Présences 2018 – Comité social – Mandat non-rémunéré

	LEONARD Dirk	ELST Carine	VAN RANSBEECK Magriet	BRANCKAERT Jürgen	BORREMANS Linda	DE WAEGENEER Patricia	PRINCE Thierry	VERHAEGEN Mathieu	ROBLOT Jean-François
09-01-18	x	x		x			x	x	
23-01-18	x		x	x			x	x	
06-02-18		x		x			x		
20-02-18	x	x		x			x		
13-03-18	x	x	x	x			x	x	
27-03-18	x		x				x		
17-04-18		x	x		x				
08-05-18	x		x		x		x		
22-05-18	x	x		x			x	x	
05-06-18	x	x	x						
19-06-18	x		x						
10-07-18	x	x	x					x	
24-07-18	x	x				x			x
07-08-18		x	x		x	x			x
21-08-18	x		x		x		x		x
04-09-18			x			x		x	
18-09-18		x			x	x			
02-10-18		x			x		x		
16-10-18	x				x		x		x
06-11-18	x		x		x	x			
20-11-18	x	x	x		x	x			
04-12-18	x		x		x		x		x
18-12-18			x		x	x			x

4.3 Marchés publics

NATURE MARCHÉ (Travaux, fournitures, services) SOORT OPDRACHT (Werken, leveringen, diensten)	PROCEDURE DE PASSATION - PLAATSINGSPROCEDURE	N° - Nr. DOSSIER (Référence)	OBJET DU MARCHÉ - VOORWERP VAN DE OPDRACHT	MONTANT DU MARCHÉ - BEDRAG VAN DE OPDRACHT	NOM ADJUDICATAIRE - NAAM OPDRACHTNEMER	ADRESSE ADJUDICATAIRE - ADRES OPDRACHTNEMER	DATE DECISION DESIGNATION - DATUM TOEWIJZINGSBESLISSING
Services / Diensten	Négocié < 8.000,00 € et faible montant Onderhandelde procedure < 8.000,00 € en beperkt bedrag	SN 18	Organisation de la fête de Saint-Nicolas (Privatisation spectacle, livres cadeaux, consommations, location de costumes,...) Organisatie van het Sinterklaasfeest (Privatisering van een voorstelling, geschenk boeken, dranken, huur kostuums,...)	€ 28.516,34	Cirque Bouglione Costhéra Eventattitude Le Wolf S.G.I.-Security Rode Kruis Brussel	Rue le Haut, 31 – 7533 Thimougies Quai aux Briques, 22 – 1000 Bruxelles Avenue Louize, 523 – 1050 Bruxelles Rue de la Violette, 18/20 – 1000 Bruxelles Avenue Alexander Fleming, 12 – 1348 Ottignies Rue des Alexiens, 16B – 1000 Bruxelles	19-09-18

4.4 Voyages

Voyages d'étude et colloques à l'étranger entraînant une dépense à charge de l'organisme public auxquelles des membres de l'organe de gestion ont participé en 2018 dans le cadre de leurs fonctions.

DATE	DESTINATION	PARTICIPANTS	OBJET	DATE et REF. DECISION ORGANE DE GESTION
Néant				